

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3959-2016

Date : 16 mars 2016

HEURE	REMARQUES
13 h	Début de l'audience
13 h 01	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
13 h 04	Me Rozon questionne Me Éric Dunberry, d'Hydro-Québec TransÉnergie (le Transporteur, ou HQT) relativement au moyen soulevé ce matin en rencontre préparatoire dans les dossiers R-3959-2016 et R-3961-2016. En lien avec la question de l'irrecevabilité, à savoir le fait que puisque le Producteur ne peut avoir l'opportunité d'être entendu puisqu'il a eu la chance d'intervenir dans le dossier R-3888-2014 et qu'il ne l'a pas fait. Quelle différence y-a-t-il entre ce motif et les moyens de contestations évoqués par les intervenants (37.2) ? Elle souhaite l'entendre sur l'opportunité de trancher la question de l'irrecevabilité
13 h 06	Me Éric Dunberry précise que la réponse est à l'article 37.2 de la <i>Loi sur la Régie de l'énergie (LRÉ)</i>
13 h 13	Me André Turmel précise que la question posée en rencontre préparatoire ce matin, Hydro-Québec Production (le Producteur, ou HQP) était une personne intéressée. Les intervenants sont ici parce qu'il y avait un avis public et que tous étaient intéressés. Entre-temps ils sont devenus intervenants. HQP au moment de l'avis a décidé qu'il n'était pas intéressé. Est-il intéressé aujourd'hui ?
13 h 14	Me Dunberry réplique (absence de fondement)
13 h 17	Réplique de Me Turmel (37.2 LRÉ)
13 h 19	Me Steve Cadrin ajoute que l'irrecevabilité du recours du Producteur sous 37.2 et 37.3 LRÉ est-il ouvert à quiconque ?
13 h 21	Me Rozon demande les dispo des parties pour la première ou la deuxième semaine de mai
13 h 21	Me Dunberry précise que HQT pourra se rendre dispo dans la semaine du 9 mai
13 h 22	Me Alexandre Fallon, pour le Producteur, précise qu'il sera disponible seulement les semaines du 30 mai, 6 juin et 13 juin
13 h 23	Me Dunberry reviendra sur ce sujet d'ici la fin de journée
13 h 23	Me Turmel mentionne qu'il sera disponible la dernière semaine de mai
13 h 24	Me Cadrin mentionne qu'il sera disponible la dernière semaine de mai
13 h 19	Remarques préliminaires de Me Louise Rozon
13 h 27	<u>Affirmation solennelle :</u> Stéphane Verret, HQT, Directeur – Commercialisation et affaires réglementaires, Complexe Desjardins, Tour Est, 19 ^e étage
13 h 27	Me Dunberry demande à son témoin, M. Verret, de présenter la position du Transporteur sur l'existence d'un préjudice en l'absence d'un sursis d'exécution des conclusions portées en révision
13 h 27	Présentation de la position du Transporteur, par le témoin Verret, sur l'existence d'un préjudice en l'absence d'un sursis d'exécution des conclusions portées en révision

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3959-2016

Date : 16 mars 2016

HEURE	REMARQUES
13 h 29	<u>Objection par Me Turmel</u> (NLH et AQCIE-CIFQ) (le témoin ne doit pas ajouter de la preuve)
13 h 31	<u>Réplique de Me Dunberry</u> Il mentionne le caractère procédurier des interventions et propose de profiter de la présence de M. Verret
13 h 33	<u>Réplique de Me Turmel</u> Il demande que le témoin indique à quel paragraphe il réfère pour empêcher une dérive procédurale
13 h 36	<u>Objection rejetée</u> Me Rozon mentionne que ce dont parle M. Verret est en lien avec les allégués de la demande et que la régie a des questions pour rendre la meilleure décision possible dans les circonstances. Elle demande à M. Verret de faire les liens dans la mesure du possible avec la demande
13 h 37	Poursuite de la présentation de la position du Transporteur par le témoin Verret
13 h 46	Fin de la présentation de la position du Transporteur par le témoin Verret
13 h 47	L'audience est suspendue
14 h 03	Reprise de l'audience
14 h 03	Interrogatoire du témoin d'HQT par Me Pierre Fortin pour la Régie
14 h 35	Me Dunberry demande une précision par rapport au terme « compenser » utilisé par Me Fortin pour la Régie
14 h 35	Poursuite de l'interrogatoire du témoin d'HQT par Me Fortin pour la Régie
14 h 39	Fin de l'interrogatoire du témoin d'HQT par Me Fortin
14 h 39	Questions de Me Simon Turmel et Me Rozon à M. Verret
14 h 47	Fin des questions de Me Simon Turmel et Me Rozon à M. Verret
14 h 47	M. Verret est libéré
14 h 47	Présentation de la preuve en chef d'HQT par Me Dunberry
14 h 47	<u>Me Dunberry (HQT) produit :</u> <u>NON COTÉE</u> : Liste des autorités <u>NON COTÉE</u> : Plan d'argumentation d'HQT <u>B-0013</u> : Tableau sur les effets d'un changement de régime réglementaire
16 h 36	Fin de la présentation de la preuve en chef d'HQT par Me Dunberry
16 h 36	L'audience est ajournée au vendredi 18 mars à 9 h
	 , greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 16 MARS 2016

DOSSIER : R-3959-2016

Audience concernant la demande de sursis d'exécution de certaines conclusions de la décision D-2015-209 rendue par la Régie de l'énergie dans le dossier R-3888-2014

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Me Louise Rozon (présidente de la formation), M. Bernard Houle et M^c Simon Turmel**

Le procureur de la Régie est **Me Pierre R. Fortin**

La demanderesse est :

HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT (HQT)
Représentée par M^e Éric Dunberry et Me Marie-Christine Hivon

Les intervenants sont :

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS (ACEFO)
Représentée par M^e Steve Cadrin

Représenté par M^e Turmel
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITE ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIÉ/CIFQ)
Représentée par M^e Pierre Pelletier

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)
Représentée par M^e Paule Hamelin

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)
Représentée par M^e Steve Cadrin

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR HYDRO (NLH)
Représentée par M^e André Turmel

Absent
UNION DES CONSOMMATEURS (UC)
Représentée par M^e Hélène Sicard

Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui désirent présenter une demande ou faire des représentations au sujet de ce dossier?

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début :

Fin :

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3959-2016

Date : 16 mars 2016

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Stéphane Verret	2016/03/16
ENTREPRISE :	Hydro-Québec TransÉnergie	
PROFESSION :	Directeur – Commercialisation et affaires réglementaires	
ADRESSE :	Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage	

